

COSEG MELUN

.....
COMpte-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU

LE MARDI 25 SEPTEMBRE 2012

SALLE DE REUNION DE LA CAS MELUN
.....

C.R. N° 67
.....

PRESENTS MESSIEURS: CLEQUIN J. PIERRE, HAAS DANIEL, ELLUL SIMON, JONARD ALAIN,
MENARD JACKY.

PRESENTE MADAME : MEROT MUGUETTE.
.....

1°) APPROBATION DU C.R. N° 65:

Le C.R. N° 66 a été adopté par l'ensemble du bureau.

2°) CONSEIL GENERAL:

Suite à la demande de subvention pour les sections du COSEG MELUN affiliées à une Fédération, le Conseil Général nous annonce qu'une subvention de 1120 € pour l'exercice 2011 a été votée lors de la commission du 10 SEPTEMBRE 2012.

Le Conseil Général n'a pas pris en compte les nouvelles sections arrivées en cours
D'année 2011: (TENNIS , FOOT et BALL-TRAP RENARDIERES).

REPARTITION DE LA SUBVENTION 2011.

LA PLONGEE : 306€

LA RANDO : 336€

LE VTT : 311€

LE CYCLO : 167€

Bien que la demande auprès du Conseil Général ait été faite pour les sections arrivées en 2011.

Le Conseil Général ne leur a pas attribué de subvention.

Le président soumet au vote du bureau (sans la participation des sections concernées) une subvention compensatoire exceptionnelle .

Accord des membres du bureau d'attribuer 300€ par sections (TENNIS, FOOT et BALL- TRAP)

3°) SECTION TENNIS COSEG RENARDIERES :

Le responsable de cette section nous a exposé sa situation financière après les compétitions de la coupe de France Hommes et le championnat National 3 Femmes de cette année 2012.

DANIEL responsable du tennis a avancé 2000€ pour continuer les compétitions sur la Phase national, vu que le solde en banque était insuffisant .

Il y a un espoir de retoucher 1000€ des joueurs (FFT) et la ligue de S/M .

Mais il manque 1000€ pour équilibrer les comptes.

Accord des membres du bureau (hors tennis) pour donner 1000€ en dotation exceptionnelle .

Le responsable du TENNIS enverra un article sur sa section au représentant du Conseil Général (Monsieur JACKY LAPLACE).

4°) SECTIONS STEP / FITNESS :

Après étude de la demande de la section fitness qui souhaite que le COSEG prenne en charge le salaire de la personne remplaçante, le bureau estime ne pas avoir suffisamment d'éléments pour se prononcer et remet à l'ordre du jour de la prochain réunion programmée pour le 10 OCTOBRE 2012 le problème du professeur en arrêt maladie.

5°) SECTION VTT :

La section VTT demande une subvention pour l'organisation de la BACOTTE.

En parallèle le Conseil Général devrait leur attribuer une subvention de 1050€ .

Le bureau n'a pas la connaissance du bilan financier de la BACOTTE 2011 qui ne semble pas déficitaire.

Une aide exceptionnelle du COSEG paraît superflue, le bureau ne donne pas une suite favorable à la demande.

6°) QUESTIONS DIVERSES :

- DEMANDE DE CREATION D'UNE SECTION EQUITATION :

Le bureau accepte la création de cette section aux conditions actuelles du COSEG.

Soit : 1000€ fixe et 25€ par ouvrant droit et ayant droit.

Le reste sera à la charge des adhérents de la section équitation.

* Le président du COSEG a reçu de la préfecture de S/M le récépissé de déclaration de modification du statut.

Un exemplaire sera envoyé aux membres du bureau.

La séance est levée à 20 h 00.

LE SECRETAIRE

ELLUL SIMON

LE PRESIDENT

CLEQUIN J. PIERRE

PROCHAINE REUNION DE BUREAU :

LE MERCREDI 10 OCTOBRE 2012

A 18 H 00 A LA CAS MELUN.

.....